



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2014-06

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil qui sera tenue le 13 janvier 2015, à compter de 19h30, en la salle du conseil située au 245, chemin Picard à Shefford, il sera statué sur la demande de dérogation mineure relative à une propriété située sur le chemin Denison est (lot 2 596 334).

Les propriétaires demandent au conseil d'accepter la subdivision de leur lot en ne respectant pas les normes en vigueur au niveau de la superficie et de la façade. En fait, chaque lot subdivisé aurait une superficie de 2885 mètres carrés et une façade de 34.59 mètres.

Le *Règlement de lotissement #2005-419*, à son article 31, fixe la superficie minimale des lots à 5000 mètres carrés et à 50 mètres en façade. En ce qui concerne les lots faisant l'objet de la présente demande de dérogation, leurs superficies et leurs façades seraient de :

- 2115 mètres carrés inférieur à ce qui est permis; et de
- 15.41 mètres pour la façade autorisée pour chacun des lots;

Donc, la demande de dérogation porte sur une différence de 2115 mètres carrés et de 15.41 mètres en façade par lots suite à la subdivision.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 13 janvier 2015.

Avis donné le 16 décembre 2014

Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière